

Intervention de Mix-Cité Rennes pour l'action mariages homos du 5 juin 2004

Si nous nous positionnons aujourd'hui pour l'ouverture du mariage aux couples gays et lesbiens c'est parce que le PaCS ne permet pas pour les couples qui le contractent d'accéder aux mêmes droits que les couples qui se marient. (*avantages fiscaux, droit de séjour etc*). En toute tranquillité, l'Etat viole ainsi l'un de ses principes fondamentaux : l'universalité des droits, l'égalité de tou-te-s les citoyen-ne-s devant la loi.

Nous revendiquons à la fois une refonte de l'union légale, la fin des discriminations et une autre conception de la famille. A l'évidence, l'ouverture du mariage aux gays et aux lesbiennes présente un caractère profondément subversif. Au-delà des droits concrets, l'affaire est symbolique : l'origine du mariage et de sa fonction sociale se conjugue mal avec l'entrée dans cette institution des couples de même sexe car en effet on touche là à un symbole, à une certaine idée du couple et de la famille.

Nous, féministes, considérons que dans sa version religieuse ou civile, le mariage a scellé l'infériorité des femmes et érigé la procréation au rang d'obligation. L'ouverture aux gays et lesbiennes serait un pied de nez à la conception traditionnelle du mariage et donc de nature à modifier profondément le sens de cet acte. En effet, si le but du mariage n'est plus d'assurer l'ordre des sexes et des sexualités, on peut légitimement s'interroger sur sa fonction. Une réforme de fond en comble de l'union publique entre deux personnes est sans doute à envisager. Ne faut il pas s'orienter vers une individualisation des droits, notamment en matière de fiscalité? L'obligation de fidélité, inscrite dans la loi, a t'elle encore un sens? Ainsi, les modifications entraînées par l'ouverture aux couples de même sexe doivent être l'occasion de repenser l'union légale et profiter de ce fait, à l'ensemble des couples.

L'ouverture du mariage sous-entend aussi la possibilité pour les couples de même sexe d'élever des enfants. Nous n'opposons pas les deux revendications car nous pensons qu'elles s'articulent. La possibilité pour un-e célibataire d'adopter montre que la présence de deux personnes n'est plus un impératif pour élever un enfant. Là encore, l'hypocrisie est évidente, et ce d'autant plus qu'il existe déjà des familles homoparentales. Au fond, c'est le brouillage des identités de genre qui fait peur. Or cette appréhension est empreinte de réflexes culturellement construits, qu'il faut savoir dépasser au profit d'une organisation sociale reposant sur les valeurs d'émancipation individuelle, de liberté et d'égalité.